



Le Président,

22.02.02

Communication du Président du Conseil Régional

à la séance plénière

Réunion du 12 mai 2022

Direction générale éducation, égalité des chances et vie citoyenne

Feuille de route de la politique sportive régionale

Introduction

La Région Centre-Val de Loire est reconnue comme un acteur incontournable du sport sur notre territoire. Forte d'un budget global de près de 20 millions d'euros annuels, en transversalité dans plusieurs politiques régionales, l'action régionale en matière de sport irrigue l'ensemble des partenaires du sport : mouvement sportif fédéral, clubs, pratiquants amateurs ou professionnels, collectivités territoriales.

Cela se traduit par près de 200 manifestations sportives soutenues par an, environ 400 clubs accompagnés chaque année via différents dispositifs, 40 entités régionales de fédérations sportives en conventionnement, 70 équipements sportifs co-financés chaque année, un CREPS qui a été le 1^{er} de France ou encore 10 clubs professionnels de sports collectifs en partenariat. La Région est bien présente à tous les étages du sport, des têtes de réseau au sport de proximité.

Sans rien enlever à ce qui fait la réussite de cette action, il convient aujourd'hui de prendre la mesure des évolutions actuelles du sport afin de mieux honorer les ambitions collectives dans la perspective des grands événements qui arrivent (Jeux Olympiques et Paralympiques et Coupe du Monde de Rugby), de favoriser l'adéquation du sport avec les réalités sociales et écologiques d'aujourd'hui, d'accompagner le développement économique du sport et autour du sport.

C'est tout l'enjeu de cette feuille de route qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, plus territorialisée et décentralisée, plus coopérative entre acteurs et d'avantage tournée vers une pratique démocratisée et inclusive. Les 20 actions déjà engagées ou qui seront mises en œuvre dans les prochains mois, et selon le périmètre des compétences de la Région, sont ainsi en totale cohérence avec le Projet Sportif de Territoire récemment adopté par la Conférence Régionale du Sport.

La Région continuera ainsi d'intervenir à tous les niveaux, avec une volonté renouvelée et des objectifs assumés : accompagner le sport fédéral et associatif organisé, développer la pratique des femmes, des seniors et des personnes en situation de handicap qui ont aujourd'hui moins accès au sport, favoriser l'accession au haut niveau pour les jeunes et la performance pour les athlètes des équipes de France via le CREPS qui est un équipement de premier plan, consolider la richesse du maillage territorial des équipements sportifs.

I- Le contexte

Le sport, ses structures et ses acteurs évoluent dans un contexte changeant qu'il nous est nécessaire d'identifier et de prendre en compte. Sa résultante en termes d'adaptation de la politique sportive régionale doit en garantir l'opportunité et l'efficacité.

Dans cette démarche, il convient de souligner plusieurs éléments de contexte dont l'incidence est significative pour notre Région.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023

Véritables opportunités pour le territoire régional, l'accueil de ces événements planétaires en France aura de multiples résonances : économiques, touristiques, de développement de la pratique sportive, d'éducation et de santé par le sport, etc. Afin d'en optimiser les effets et bénéfiques, il nous faut anticiper et préparer autant que faire se peut, l'ensemble des sujets qui permettront demain à la Région, à ses territoires et à ses citoyens d'avoir vécu les jeux olympiques et paralympiques 2024 et la Coupe du Monde de Rugby, avec le maximum de satisfaction et d'effets positifs.

L'évolution du cadre légal du sport

Le fonctionnement du sport en France est réglementé sur l'ensemble de ses dimensions par le Code du Sport. La pluralité des acteurs investis sur ce champ a régulièrement induit un questionnement portant sur la répartition de cette compétence entre les différentes institutions.

Clarifié par l'article 104 de la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, du 7 août 2015, le sport demeure une compétence partagée entre les Communes, les Départements, les Régions et les Collectivités à statut particulier. Cette même loi, a également transféré le patrimoine des CREPS aux Régions et renforcé la dimension régionale de leur activité. Concernant le Centre-Val de Loire, cette évolution est venue conforter le choix effectué de construire dès 2004 son propre CREPS à Bourges, conscient de la nécessité de se doter d'un outil de haut niveau au profit du sport régional. Le CREPS a vu récemment ses compétences se renforcer suite au transfert en son sein de la responsabilité du haut niveau de la Région, avec la création d'une Maison Régionale de la Performance.

Cette reconnaissance des spécificités des territoires, de leurs histoires et de leurs atouts, s'est vue prendre un tournant particulier avec la LOI n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport (ANS) et sa déclinaison territoriale avec le Décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif à la création des conférences régionales du sport (CRS) et de sa conférence des financeurs.

Ce véritable changement de paradigme, installé avec la nouvelle gouvernance du sport et la création de ses instances de coopération (Conférence Régionale du Sport et conférence des financeurs) fait l'objet d'un développement particulier dans ce document, permettant de mieux en identifier les enjeux et le positionnement régional.

La crise sanitaire

A l'instar de toutes les activités d'interaction sociale, le sport n'échappe pas aux conséquences de la crise COVID. Les conséquences sont à la fois internes, impactant les structures elles-mêmes dans leur fonctionnement sportif, leur modèle économique ou leurs ressources humaines, mais également externes touchant la population qui s'est éloignée, notamment en club des pratiques sportives. On ne mesure pas encore, à ce jour, l'ensemble des « dégâts » causés par cette pandémie dont on a du mal à sortir. Il est néanmoins très probable que ces effets perdureront et que l'action des politiques publiques sera nécessaire dans la durée pour s'adapter aux conséquences de la crise.

II- La Région au cœur de la nouvelle gouvernance du sport

Un positionnement régional volontariste dans l'installation de la conférence régionale du sport (CRS).

Devant la nécessité d'initier et de faire vivre la gouvernance régionale du sport en Centre-Val de Loire, la Région est la collectivité dont la géométrie territoriale permettait une impulsion naturelle à son lancement.

La Région a ainsi su créer les coopérations et consensus avec les partenaires « habituels » (mouvement sportif, autres collectivités, Etat) et su associer à cette belle démarche collective les acteurs économiques pour être la première Région à installer la Conférence Régionale du Sport le 20/01/2021. Confirmant l'intention forte de doter notre région d'un outil de gouvernance partagée autour des enjeux liés au sport, le Président de Région a pris la présidence de l'instance lors de son installation, là aussi positionnement inédit puisque notre CRS est la seule présidée par un Président de Région. La dynamique collégiale et collaborative s'est confirmée toute l'année 2021 dans les différents travaux menés permettant de travailler sereinement avec l'ensemble des partenaires.

Fort de cette dynamique, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a apporté une attention particulière à nos travaux, traduit par un accompagnement financier spécifique facilitant la mise en œuvre de la conférence régionale du sport.

Ce positionnement actif de la Région dans le fonctionnement de la CRS s'est traduit par :

- une animation et une participation politique dans les différentes instances et à tous les niveaux : assemblée plénière, réunions de bureau, réunion du comité stratégique, réunions des commissions thématiques ;
- une action opérationnelle de la Région en participant au "groupe projet" de la CRS, mais également en associant l'expertise des services aux différents groupes thématiques dans les domaines du sport, de l'éducation, de la jeunesse, de l'égalité, du développement durable de l'aménagement du territoire.

Ces travaux collectifs ont permis l'élaboration d'un projet sportif de territoire (PST) et l'installation d'une conférence régionale des financeurs tous deux votés le 28 février 2022 en assemblée plénière de la CRS.

Une intention politique pour faire face aux enjeux de demain

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du sport autour de sa conférence régionale, la Région souhaite à ce stade poursuivre son implication et son action en faveur du fonctionnement de l'instance.

Cet engagement a pour ambition d'en garantir la continuité, l'esprit et la méthode qui ont su réunir les partenaires. Désormais chacun attend une mise en œuvre du projet et les résultats par un développement du sport sur nos territoires.

Ainsi la Région souhaite pouvoir contribuer sur certaines thématiques, comme la pratique parasportive ou celle du sport et des femmes, à la cohérence du projet régional global, en veillant également à la prise en compte des disparités territoriales existantes dans sa réalisation.

Agir ensemble de manière décentralisée

Cette nouvelle donne impulsée sous l'égide de l'ANS qui positionne la gouvernance du sport à l'échelle des territoires, y compris dans des domaines historiquement dévolus à l'échelon national (par exemple le haut-niveau, avec la création des Maisons Régionales de la Performance au sein des CREPS), est une responsabilité donnée à l'ensemble des acteurs pour agir ensemble en fonction des priorités qu'ils ont établis pour leur territoire, formalisée dans le PST. Il s'agit d'une reconnaissance de la nécessité d'aborder certaines problématiques au travers un prisme de compréhension territorial. Il s'agit d'une forme de décentralisation du sport, sans confier à une seule collectivité une unique compétence mais en les incitant à se réunir pour agir avec tous les autres partenaires. C'est pour cela que la Région s'est positionnée en coordinatrice de cette gouvernance, pour faciliter la mise en œuvre de ce fonctionnement décentralisé.

Si le fait même d'avoir su installer une gouvernance impliquant de multiples acteurs et d'avoir rédigé collectivement un projet sportif de territoire sont deux réussites fortes, les acteurs du monde sportif sont légitimement en attente d'une concrétisation illustrant la plus-value de l'instance et du projet. Ces concrétisations apporteront toute la légitimité pour demain solliciter auprès de l'ANS plus d'autonomie dans le fonctionnement des CRS.

Réussir le virage de l'intégration du monde économique dans la sphère sportive

Véritable nouveauté dans la gouvernance du sport, l'association du monde économique aux différents débats portant sur le sport est un enjeu d'avenir qui doit retenir toute notre attention afin d'en réussir l'intégration durable.

La structuration du monde économique au sein de la gouvernance doit profiter à la fois à certains projets sportifs novateurs par des financements fléchés, au professionnalisme et au haut niveau qui représentent de véritables activités économiques ainsi qu'à ces nouveaux partenaires eux-mêmes qui pourront en tirer des avantages pour la vie au travail de leurs salariés et leurs projets d'entreprises.

La Région, par ses compétences en matière économique, est particulièrement impliquée sur cet enjeu et s'appuiera sur ses outils pour favoriser ce développement en faveur du sport.

III- La feuille de route de la politique sportive régionale

Axe 1 – Soutenir et développer l'accès à la pratique pour toutes et tous

Véritable outil d'épanouissement individuel et collectif, la pratique sportive en Région Centre-Val de Loire se situe dans la moyenne nationale avec en 2018 un total de 615 000 licences.

Néanmoins, on constate que la répartition des licences est relativement inégale en fonction des territoires (ex. : le nombre de licenciés pour 100 habitants est dans le Cher, inférieur à la moyenne régionale), ou des pratiquants concernés (ex. : le taux de licence féminine est inférieur à 40% en région).

Ainsi, la Région doit à travers sa politique, jouer un rôle central dans l'accès au sport pour toutes et tous. En organisant son action autour des pratiquants, des clubs sportifs et des ligues et comités régionaux, la Région agit tout à la fois sur la structuration et le développement des disciplines dans le territoire, sur l'offre directe d'activité avec les clubs, et enfin sur l'accès à la pratique pour les jeunes.

Action 1 – Soutenir l'accès à la pratique sportive chez les jeunes

La période de crise sanitaire COVID a eu pour conséquence, une baisse nationale de -26% du nombre de licenciés dans les clubs sportifs sur les 2 dernières saisons (19-20 et 20-21).

La situation régionale n'ayant pas échappé à cette tendance, la Région a choisi en 2021 de soutenir les jeunes de 15 à 25 ans, en leur accordant une aide individuelle de 20€ (sans critère de ressources) à faire valoir pour la prise de licence sportive associative et faire ainsi baisser le coût d'accès à la pratique.

Sur cette année de lancement, ce sont plus de 2200 jeunes qui ont pu bénéficier de cette aide.

Dans cette situation où la crise sanitaire et ses effets perdurent toujours dans la vie des jeunes et sur le fonctionnement associatif, **la Région souhaite poursuivre son accompagnement direct au bénéfice des jeunes par le maintien de son dispositif de soutien à la prise de licence sportive pour la saison 2022/2023.**

Action 2 – Développer les manifestations parasportives

Devant la nécessité d'une meilleure intégration et d'une plus grande reconnaissance de l'activité parasportive dans notre société et en cohérence avec l'analyse portée par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) sur l'état des lieux de la pratique parasportive en Région qui nécessite de « Faciliter la mise en lien entre l'offre de pratique et la demande des publics cibles (communication, visibilité de l'offre et de la demande) », **la Région souhaite se positionner en faveur du développement du parasport.** L'axe événementiel permettant d'animer les territoires autour de la pratique parasportive est un des moyens d'intervention que la Région mobilise pour atteindre cet objectif.

Ainsi, grâce à une révision du cadre d'intervention du dispositif de soutien aux manifestations sportives, la Région accompagnera plus largement les organisateurs d'événements parasportifs en prenant en compte :

- Les manifestations sportives promotionnelles s'inscrivant dans une dynamique de sensibilisation à la pratique des personnes en situation de handicap, qu'elles soient organisées par des associations ou par des collectivités.
- Les compétitions officielles parasportives inscrites aux calendriers officiels des fédérations agréées dès le niveau interrégional.

De plus, dans le but d'impulser et de développer l'événementiel parasportif en Région, il pourra être proposé aux acteurs souhaitant s'y investir des appels à projet dédiés à la thématique et favorisant l'initiative et l'innovation dans le domaine.

Action 3 – Animer les territoires grâce à PARIS 2024

Le dispositif historique régional de soutien à l'organisation de manifestations sportives est un levier qui vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur le territoire.

Aujourd'hui se saisir de l'opportunité d'une organisation en France des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, c'est à notre niveau régional, permettre de dynamiser et développer la vie sportive locale et d'en faire un outil d'impulsion et de développement de l'activité sportive.

Ainsi, **la Région souhaite développer l'animation sportive dans les territoires grâce à l'appel à projet « Prends toi aux jeux ! », qu'elle lance à destination des ligues et comités régionaux.** L'idée étant, de mobiliser ces acteurs régionaux pour qu'ils construisent, développent et mettent en œuvre un concept d'animation fédérale dans les territoires (notamment ceux labellisés « Terres de jeux ») permettant la découverte et le développement de la pratique d'activité pour toutes et tous.

Action 4 – Agir ensemble pour l'emploi sportif

Le développement de l'activité sportive s'appuie depuis plus de 20 ans, sur la capacité qu'ont les associations à créer des projets et des emplois pour les mettre en œuvre. Aujourd'hui les associations qui font le choix de la professionnalisation doivent muter vers un véritable fonctionnement hybride alliant bénévolat et professionnalisme, mais surtout, faire évoluer leur modèle économique pour leur permettre d'assurer la pérennité de leur fonctionnement et celui de l'emploi créé.

Pour ce faire, le dispositif régional CAP'ASSO est un outil incontournable qui permet d'opérer ces mutations de façon progressive.

Dans cette optique, **la Région souhaite poursuivre son accompagnement, prioritairement sur les projets passant par la création de postes d'encadrement et de développement de l'activité sportive**, afin de poursuivre l'accroissement d'une offre de pratique de qualité.

Poursuivre la professionnalisation c'est aussi adapter nos procédures et façons de fonctionner à l'évolution de l'environnement ; **La Région souhaite demain favoriser le soutien concerté des projets d'emploi, dans le cadre de la conférence régionale du sport et de sa conférence des financeurs**, afin de :

- pouvoir amplifier l'accompagnement lorsque nécessaire (zone carencée, territoires ou politiques prioritaires, etc.), en associant les dispositifs : CAP'ASSO, ANS Emploi (Etat), ou en invitant d'autres financeurs potentiels à s'y associer, et aller plus loin dans le soutien aux projets ;
- développer une vision prévisionnelle partagée des problématiques d'emploi dans les disciplines sportives et ainsi permettre d'accompagner au mieux possible le développement de la pratique sportive.

Les JOP de PARIS en 2024, événements qui par nature ont une incidence importante sur l'évolution de la demande pratique sportive lors de la rentrée sportive suivante, seront pour cette édition parisienne, un facteur qu'il est incontournable dès maintenant de prendre en compte au niveau fédéral et feront partis du travail à mener avec les ligues et comités régionaux.

Action 5 – Conforter le soutien aux clubs dans l'investissement en matériel sportif

Véritable levier de l'offre d'activité sportive, le dispositif régional de soutien à l'acquisition de matériel sportif permet aux associations de pouvoir investir pour adapter l'offre d'activité qu'elle propose aux standards de qualité et de sécurité qu'elles exigent.

Afin de poursuivre cet accompagnement associatif, la Région souhaite réaffirmer son action au travers le maintien de ce dispositif en y associant deux priorités spécifiques au développement de la pratique sportive pour toutes et tous :

- **Soutenir l'investissement qui concerne l'activité d'initiation, de découverte ou autrement appeler « écoles de sports »**, dans le but de pouvoir répondre aux besoins d'investissement locaux, qui vont définir et impacter directement l'offre d'activité à destination des débutants qui découvrent un sport. Elle contribue auprès des associations à proposer des conditions de pratique sécurisées, adaptées en quantité et en qualité.
- **Le soutien à un investissement concertés avec les ligues et comités régionaux. Véritable plan prévisionnel d'investissement construit**, il permet de faire évoluer les disciplines, notamment celles à composante matériel importante, en tenant compte des besoins régionaux et des orientations fédérales. L'agglomération de commandes individuelles sur des thématiques choisies et priorisées ont un effet financier « amplificateur » de l'investissement au bénéfice du plus grand nombre de clubs possible sur le territoire.

En complément de l'action régionale développée en faveur de la pratique parasportive sur le soutien aux manifestations, la Région souhaite également agir sur cette thématique grâce à son dispositif de soutien à l'investissement en matériel sportif.

Pour ce faire, la Région souhaite modifier le règlement de ce dispositif pour y intégrer une prise en compte particulière du parasport et y **inscrire le parasport comme une thématique prioritaire du soutien Régional**.

Souvent conditionnée à un investissement onéreux, la volonté régionale de pouvoir accompagner le développement de la pratique parasportive, doit se traduire de surcroît, par une prise en compte spécifique de ces matériels ou des aménagements qu'ils nécessitent avec **un taux de prise en charge majoré et portant l'intervention de la Région à 50% du coût de l'investissement**.

L'engagement régional en matière de développement durable, le contexte environnemental et l'urgence climatique, sont des sujets dont on ne peut faire abstraction, en particulier lorsqu'on évoque le dispositif du soutien à l'investissement sur sa composante « véhicules ».

Motivé par cette nécessité de pouvoir transporter de jeunes sportifs en toute sécurité et de favoriser ainsi l'accès à la pratique dans toutes ses dimensions, il est indispensable de s'interroger sur la nécessaire évolution de nos pratiques.

Cette mandature doit faire ***l'objet d'un travail d'analyse portant sur la réalisation d'un bilan global de la partie « Véhicules » du dispositif régional, dans une intention de pouvoir en réduire progressivement la volumétrie et les modalités***. Ce travail s'intégrera à une réflexion collective, menée dans le cadre de la conférence régionale du sport sur la thématique de l'accès à la pratique sportive et déjà identifiée au sein du projet sportif de territoire comme un axe prioritaire.

Action 6 – Soutenir les disciplines sportives en développement

Le conventionnement pluriannuel de développement conclu avec les acteurs régionaux du mouvement sportif (Comité Régional Olympique et Sportif – CROS-CVL, Liges ou Comités Régionaux) est l'outil majeur utilisé par la Région pour accompagner le développement des disciplines sportives sur le territoire. Il est le lieu de croisement d'objectifs partagés entre les projets portés par les acteurs régionaux du sport fédéré et les objectifs de la politique sportive régionale.

La nouvelle génération de conventionnement doit notamment permettre :

- ***d'avoir une attention particulière aux plus petites disciplines***, au moins structurées d'entre-elles afin qu'elles puissent bénéficier de l'accompagnement et de ressources nécessaires à leur développement et à leur structuration sur le territoire régional. Ce sera là, un aspect important de l'axe de collaboration souhaité avec le CROS-CVL faisant lui-même écho aux missions et aux compétences dont il dispose et qu'il assume déjà ;
- ***de renforcer le soutien accordé par la Région aux actions portées*** par les ligues et comités régionaux, en ciblant précisément le domaine du développement (territoires, publics, activités) et celui de l'acquisition de compétences au profit des bénévoles (élus associatifs, techniciens, arbitres). L'un des enjeux de ce conventionnement est de pouvoir soutenir les fédérations qui mettent en place des dispositifs pour un meilleur accès aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes quand il est constaté une pratique déséquilibrée.

En outre, pour répondre au constat posé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) dans son état des lieux de la pratique en Région Centre-Val de Loire, sur la nécessité « d'un accompagnement du mouvement sportif à se structurer, notamment les fédérations délégataires, pour développer une offre parasportive », **la Région souhaite porter une attention particulière dans ses conventionnements régionaux, à l'intégration des actions en faveur du développement de la pratique parasportive**, avec :

- le Comité Régional Handisport Centre-Val de Loire,
- la ligue régionale de sport adapté Centre-Val de Loire
- toutes les ligues et comités régionaux qui porteront des actions dédiées.

A cette fin, la Région souhaite en termes de méthode, **associer l'expertise détenue par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)** et sa représentation régionale, à l'étude des différents projets sur la thématique du parasport, afin d'en garantir l'opportunité, la cohérence et de développer l'offre de pratique et sa reconnaissance.

Ce renouvellement a pour ambition de pouvoir augmenter le nombre de ligues et comités régionaux bénéficiaires (43 conventions pour l'olympiade 2017-2021) pour approcher de la cinquantaine de structures.

Axe 2 - Favoriser et soutenir l'accès et la performance de haut-niveau

Faire le choix d'une pratique sportive de haut niveau est un choix difficile qui se décide pour la très grande majorité des sportifs dès l'adolescence. Véritable projet de vie à trois dimensions, les jeunes sportifs de haut niveau doivent tout autant performer dans leur discipline sportive, construire un parcours de formation socio-professionnelle et devenir des citoyens à part entière.

Dans notre région, ce sont 261 jeunes espoirs et 79 athlètes relèves qui sont classés sur les listes de haut niveau. Aux termes de ces parcours il y a les Jeux Olympiques et Paralympiques, nous avons en 2021 à Tokyo, 22 athlètes licenciés dans la région qui ont réussi à décrocher 18 médailles olympiques et paralympiques.

Ainsi naturellement de par ses compétences, l'action de la Région prend en premier lieu sa place dans la formation des jeunes athlètes à un âge où les politiques publiques déployées représentent un soutien majeur en termes de réussite, de santé et éducation.

Dans un second temps, l'action régionale vient se positionner de manière cohérente sur le soutien à la performance, dont l'objectif est de permettre aux sportifs en devenir de trouver un lieu d'expression, un club et une équipe dans notre territoire. Vecteur de dynamisme, d'image, d'identification et d'attractivité cet ensemble doit être synonyme d'une synergie positive et facteur de réussite.

L'articulation de cet ensemble, partant de la formation des athlètes vers l'accession au très haut niveau à aussi pour ambition d'utiliser l'excellence qui se trouve dans nos territoires au profit du développement du sport pour toutes et tous. Cette attractivité et cette mise en lumière de nos élites dans les grands événements, permet en retour de dynamiser l'activité sociale des clubs, de motiver et de faire rêver les jeunes sportives et les jeunes sportifs, qu'ils aient une pratique libre ou associative, de loisir ou de compétition.

Les actions qui définissent la feuille de route en matière de sport de haut niveau et de sport professionnel :

Action 7 – Se mobiliser autour des athlètes olympiques et paralympiques du Centre-Val de Loire

Intégré aux travaux collectifs menés dans le cadre de la gouvernance régionale du sport, ***La Région souhaite prendre sa part dans l'accompagnement collectif construit autour de ces athlètes pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs en restant des sportifs du Centre-Val de Loire.***

La mobilisation collective autour des athlètes de la haute performance, doit également pouvoir conduire à la promotion d'une identité territoriale, d'une singularité, d'une plus-value de ce fonctionnement collectif au profit même des athlètes faisant partie de cette équipe Centre-Val de Loire « Team CVL », en Région et hors Région.

En plus de la méthode, il nous faut trouver au sein de nos dispositifs de droit commun, les réponses qui permettront demain de pouvoir apporter l'accompagnement nécessaire aux sportifs de haut niveau. A cette fin, ***La Région souhaite intégrer à l'éligibilité de ses dispositifs « matériel sportif » et « aide individuelle », les athlètes de la haute performance.***

A titre d'exemple sur le sujet, un travail est actuellement en cours avec la Maison Régionale de la Performance, sur l'évaluation des besoins de l'athlète paralympique Raphaël BEAUGILLET, médaillé de bronze aux Jeux Paralympiques de Tokyo et potentiel médaillable pour Paris 2024, afin de pouvoir collectivement dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport, lui apporter un soutien à « 360 degrés ». Pour ce qui concerne la Région, cet athlète pourrait demain être soutenu dans le cadre du dispositif de « soutien à l'investissement en matériel sportif » en bénéficiant d'un taux majoré à 50% en raison de la spécificité parasportive de sa discipline.

Enfin, il conviendra de travailler sur les problématiques de reconversion des athlètes de haut niveau, d'orientation et de formations professionnelles, qui sont un réel sujet. Intervenant au croisement de plusieurs compétences régionales, ce sujet est une des dimensions qui doit être abordée dans la commission haut niveau de la Conférence Régionale du Sport.

Action 8 – Renforcer l'approche sociale de l'accompagnement des jeunes athlètes de haut niveau

Historiquement indexé sur les catégories de liste de haut niveau « espoir » puis « relève », la ***Région souhaite adapter son système de soutien vers une meilleure prise en compte de la situation sociale et sportive des jeunes athlètes et de leur famille.*** Il s'agit là, de faire le choix d'indexer le niveau des aides régionales à la réalité de la situation sociale (charges en lien avec le projet sportif, niveau de ressources, aide éventuelles) du jeune sportif quelle que soit la catégorie de classement des jeunes sportifs (espoir ou relève).

Action 9 – Associer le CREPS-CVL, expert du sport de haut niveau à l'action de la Région

La thématique du sport de haut niveau a connu ces dernières années différentes évolutions structurelles et organisationnelles qu'il est nécessaire d'intégrer au fonctionnement régional.

La création depuis le 1^{er} janvier 2021 des Maisons Régionales de la Performance (MRP) au sein des CREPS, est une de ces importantes évolutions. Spécialiste et animateur de réseau autour de toutes les dimensions du sport de haut niveau, les missions des MRP les conduisent à accompagner les sportifs et leurs structures sur tout le territoire régional.

La Région souhaite associer la Maison Régionale de la Performance à son fonctionnement sur la thématique du sport de haut niveau, afin de pouvoir bénéficier de toute l'expertise qu'elle concentre et ainsi aller vers toujours plus de pertinence et d'efficacité dans l'accompagnement qu'elle peut déployer.

Quant au niveau des fédérations, la réécriture de leurs projets de performance, soumis à validation de l'Agence Nationale du Sport vient bousculer l'historique structuration de l'accès au sport de haut niveau, longtemps articulé autour des pôles Espoir et des pôles France. Maintenant beaucoup plus ouverte à différentes typologies de structures (clubs, centres régionaux, etc.) et aux spécificités des disciplines, ce sera le niveau de référencement de ces structures qu'il nous faudra demain, intégrer dans le règlement de nos dispositifs dédiés.

La Région souhaite adapter ses dispositifs à ce contexte qui a fortement évolué, tout en maintenant les orientations et les objectifs de sa politique d'accompagnement et structuration du sport de haut niveau.

C'est-à-dire, poursuivre l'attention portée sur ce qui devient aujourd'hui des structures d'accession nationale et qui était hier encore des pôles « Espoir », et continue aujourd'hui pleinement de se justifier. **Le soutien que la Région apporte au financement du suivi médical de prévention continuera.** Il contribue notamment à œuvrer pour la santé de ces jeunes sportifs qui ont fait le choix difficile d'une pratique intensive.

De la même manière, **la Région poursuivra sa politique d'accompagnement financier en faveur des stratégies et dynamiques de performance portées par les ligues et comités régionaux et qui prennent la forme de centres d'entraînement régionaux permanents.** C'est un élément important qui permet aux jeunes sportifs formés à un niveau national, de pouvoir trouver demain un terrain d'expression dans les clubs de la Région.

Action 10 – Solidifier le soutien aux clubs professionnels

L'intervention régionale en matière de soutien aux clubs évoluant dans un championnat géré par une ligue professionnelle peut réglementairement s'organiser autour de deux axes, que sont le subventionnement des missions d'intérêt général (MIG) et l'achat de prestations par la passation de marchés à procédures adaptés (MAPA).

Parfois appréciée dans sa globalité, l'intervention de la Région mérite d'être clarifiée pour en comprendre pleinement l'objectif et la logique d'intervention.

Sur sa partie MIG avec la politique sportive, **la Région choisie de prioriser son intervention sur le subventionnement des centres de formation agréés.** Ces structures accueillant des jeunes de moins de 25 ans dont une partie sont des lycéens, l'attention et le soutien porté à cette part de l'activité prend un sens particulier au regard des compétences portées par la collectivité en matière de jeunesse, d'éducation et naturellement de sport. Il s'agit de favoriser l'accession au haut niveau des jeunes, dans une logique d'accompagnement global, en lien avec la politique jeunesse de la Région.

A ceci, vient s'ajouter la partie portant sur les MAPA avec l'achat de prestations, qui intègre plus largement le niveau d'évolution et les résultats sportifs, la notoriété du club, sa médiatisation et les valeurs qu'il porte. **Il s'agit là d'une contribution de la Région au spectacle sportif, vecteur d'image et de valeurs partagées, de dynamisme et d'attractivité de notre territoire régional.** Cette appréciation reste très spécifique à chacune des disciplines, à ses clubs ainsi qu'à leur ancrage territorial.

Action 11 – Accompagner l'organisation de grands événements sportifs

A l'approche des JOP de Paris en 2024 et de la Coupe du Monde de Rugby en 2023, la concentration d'événements de renom va être de nature à étoffer l'offre de spectacles sportifs déjà existant qui seront proposés aux habitants de la région.

En échos à cette situation, la Région identifie 2 axes complémentaires qui pourront demain être mobilisés par les organisateurs de grands événements.

Au travers l'axe de sa politique sportive, **la Région souhaite pouvoir accompagner les organisateurs autour des actions de développement et de promotion de l'activité sportive**, qui seront de nature à associer la population locale, les jeunes sportifs du territoire, le monde scolaire, etc., à des temps de découverte d'activité, de pratique ou d'éducation.

Au travers l'axe de la communication et de la promotion de son territoire, **la Région souhaite pouvoir accompagner des organisateurs sur les aspects de notoriété, de médiatisation, d'image et de dynamisme** qui favoriseront l'attractivité de notre territoire.

FOCUS : Projet régional Paris 2024 / Coupe du monde de Rugby 2023

Les Jeux de Paris, mais aussi la Coupe du monde de rugby, sont un puissant vecteur économique et social de développement, tant par la dynamique et la mobilisation qu'ils vont susciter auprès des habitants que par les retombées économiques et touristiques directes et indirectes qu'ils vont générer, et dont les territoires impliqués vont bénéficier. Ces événements nécessitent de mobiliser largement les compétences de la Région notamment en matière d'éducation, de jeunesse et de sport, de tourisme, de développement culturel, de formation et d'emploi, de transports, de coopération internationale, de développement durable, de communication.

On peut d'ores et déjà identifier à ce jour des actions déjà engagées dans différents domaines :

- Le lancement d'un appel à projet pour développer l'animation sportive, favoriser la pratique d'activités physiques et sportives, promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme dans les territoires : « **Prends-toi aux Jeux ! en Centre-Val de Loire** », mené en partenariat avec la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Centre-Val de Loire) ;
- L'accompagnement des **athlètes en préparation olympique et paralympique**, en lien avec la Maison régionale de la haute-performance ;
- L'accompagnement de projets éducatifs et sportifs dans les lycées, dans le cadre du 100% éducation, pour promouvoir le programme « Education » de PARIS 2024 et l'obtention du label « **GENERATION 2024** » ;
- L'implication de la Région, labellisée **TERRE DE JEUX 2024** en novembre 2019, dans divers dispositifs proposés par le Comité d'organisation PARIS 2024, comme « **Impact 2024** » (pour soutenir les projets qui placent le sport comme outil d'utilité sociale) ou encore **l'Olympiade culturelle** (pour mettre en valeur des propositions culturelles et artistiques favorisant les passerelles entre sport et culture) ;
- Le soutien à l'organisation de la **1^{ère} Coupe du monde de rugby scolaire** organisée à Pontlevoy (41), un projet qui s'inscrit dans le volet « Héritage » de la Coupe du monde de rugby en 2023 ;
- Le soutien à des animations s'inscrivant dans la dynamique liée à la Coupe du monde de rugby et de l'accueil, à cette occasion, de **l'équipe d'Irlande** dans un camp de base en Centre-Val de Loire (le Centre-Val de Loire, « **Région-hôte** » de la Coupe du monde de rugby) ;

- L'accompagnement de la Région dans les dispositifs emploi et formation de jeunes (dispositif **CAMPUS 2023**) dans les secteurs du sport, de la sécurité ou encore du tourisme, pour répondre aux besoins liés à l'organisation de la Coupe du monde de rugby en France ;
- La mobilisation des **acteurs économiques**, dont ceux de **l'économie sociale et solidaire**, en lien avec les opportunités économiques et sociales liées à ces grands événements sportifs d'envergure.

D'autres actions sont envisagées ou en cours de construction, parmi lesquelles :

- La promotion du recrutement des **Volontaires des Jeux** ;
- La mobilisation des jeunes via des projets liés à l'inclusion sociale par exemple dans le cadre du **volet « Héritage »** de la Coupe du monde de rugby ;
- La promotion des équipements sportifs labellisés « **CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX** » qui pourront accueillir des athlètes du monde entier et des délégations étrangères en amont des Jeux, dans des conditions optimales et un environnement attractif ;
- La conception d'une **offre Rémi** attractive et adaptée aux deux événements ;
- L'accompagnement des **têtes de réseau culturelles** dans la mise en œuvre de projets dédiés (notamment Domaine de Chaumont/Loire, Grands sites du Val de Loire, Mission Val de Loire, Ciclic...) avant et après ces événements ;
- La mise en valeur d'**offres culturelles** dans la perspective d'accueillir les touristes et publics des Jeux et de la Coupe du monde de rugby ;
- La **promotion des offres touristiques** dans des lieux stratégiques (gares, métro..) en France et à l'international sur des clientèles potentielles ciblées ;
- La mobilisation et la valorisation des réseaux de **producteurs locaux** lors d'événements ou animations dédiés.

Plus globalement, la Région est engagée à promouvoir, soutenir ou accompagner les projets qui permettront de porter et relayer la dynamique des Jeux et de la Coupe du monde de rugby sur tout le territoire, à mobiliser ses partenaires et les acteurs régionaux pour que l'organisation de ces deux événements sportifs exceptionnels en France laissent un héritage durable et soient bénéfiques au plus grand nombre.

Axe 3 – Le sport outil sociétal

La société d'aujourd'hui, plus que jamais en période de sortie de crise sanitaire, cherche à vivre le mieux possible dans son environnement.

Le sport, activité physique qui peut être pratiquée par toutes et tous de manière organisée et souvent découverte durant le parcours scolaire, est un puissant outil pour le vivre ensemble, faire société. Aujourd'hui le fait que 45% des sportives et sportifs fassent apparaître la santé comme motivation première à leur pratique (moyenne nationale 46%), montre l'importance du levier potentiel qu'il représente au bénéfice de la population.

Ainsi la Région, sur l'ensemble des politiques qu'elle développe en termes de santé, d'égalité, d'éducation ou de citoyenneté, notamment envers les publics jeunes et lycéens, est légitime à pouvoir développer différentes actions qui participent à des objectifs transversaux. Le sport est porteur de valeurs humanistes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. La Région reconnaît ainsi pleinement le rôle du sport dans l'éducation et l'intégration sociale.

Les actions qui définissent la feuille de route en matière de sport outil d'inclusion sociale :

Action 12 – Promouvoir le sport par et pour les femmes

A l'image de la société, le sport se doit d'évoluer vers davantage d'égalité dans sa pratique, dans son organisation et dans sa mise en œuvre.

Dans ce domaine, la Région souhaite se mobiliser et mobiliser ses partenaires, à différents niveaux :

- Favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes

Dans le cadre du renouvellement de son conventionnement avec le CROS, la Région souhaite accompagner et collaborer aux actions mises en œuvre ou envisagées, qui ont ou auront pour objectifs de ***favoriser l'engagement bénévoles des femmes, le développement de leurs compétences et leur accès aux fonctions de dirigeantes associatives.***

Il s'agit là de construire le chemin et d'évoluer vers un objectif de parité dans les instances dirigeantes du mouvement sportif.

- Accroître la mixité dans la pratique pour toutes et tous et soutenir les dispositifs fédéraux innovants

A l'instar du conventionnement avec le CROS, le renouvellement des conventions d'objectifs passées avec les ligues et comités régionaux notamment sur la thématique du développement vers de nouveaux publics, ***permettra à la Région d'accompagner la mise en œuvre d'actions favorisant la mixité dans la pratique sportive, dans un cadre loisir ou compétitif.***

- Démocratiser la pratique sportive des femmes

Dans le même cadre contractuel, la Région souhaite accompagner les ligues et comités régionaux qui mettraient en place des dispositifs innovants permettant :

- d'accompagner la poursuite d'activités physiques et sportives des femmes pendant la grossesse et après l'accouchement ;
- de déconstruire des stéréotypes de genre ;
- mettre en avant les parcours de femmes (sportives, dirigeantes, encadrantes, ...) permettant aux jeunes filles d'ambitionner et de se projeter dans ces activités.

- Accompagner le sport de performance par les femmes

La Région accompagne au travers sa politique de haut niveau les clubs d'«élite» du territoire. Fort des constats d'une sous-représentation au plus haut niveau des sports collectifs féminins (5 équipes féminines pour 15 équipes masculines), ***la Région souhaite amplifier son action vers les clubs d'Elite féminins :***

- en majorant l'accompagnement financier des centres de formation des clubs professionnels féminins du territoire ;
- en ouvrant son dispositif au soutien des équipes féminines situées juste en amont du plus haut niveau sportif amateur, pour lequel le sport féminin est sous-représenté notamment dans les sports collectifs.

- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Notamment par sa participation aux travaux menés sur cette thématique dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport, la Région contribue au développement d'une politique de prévention et de lutte contre toutes formes de violence dans le sport (développement d'outils, de plans de formations, d'actions de sensibilisation, etc.), intégrée au projet sportif de territoire et à sa mise en œuvre.

Action 13 – Promouvoir le sport santé comme outil du « bien vieillir »

La dimension du « sport santé » est une thématique qui aujourd’hui est rentrée dans les préoccupations de l’ensemble des acteurs, sans pour autant être pleinement développée et mise en œuvre dans les territoires par les acteurs associatifs.

Intégrée à part entière au projet sportif de territoire porté par la conférence régionale du sport, **la Région reconnaît quant à elle, dans sa nouvelle génération de conventions pluriannuelles de développement, l’axe du « sport santé » comme une thématique de développement, invitant ainsi le CROS et les ligues (sport en entreprise, fédérations affinitaires, etc.)** à porter des projets ambitieux dans sur la thématique.

En cohérence avec les évolutions démographiques et le vieillissement de la population, la pratique d’un sport à des fins de santé, contributeur d’une forme de « bien vieillir » et du maintien de l’autonomie seront de manière croissante des sujets sur lesquels il sera nécessaire de mobiliser les acteurs du sport notamment au travers la nouvelle gouvernance du sport. La Région mobilisera ainsi les partenaires pour que le sport soit davantage accessible aux publics séniors.

Ces sujets peuvent aussi bénéficier de l’engagement régional et du soutien à la professionnalisation via les CAP’ASSO, qui en phase de lancement représentent un levier de développement pour la thématique « sport santé ».

Action 14 – Soutenir les projets sportifs lycéens

Considérant l’importance que la pratique sportive peut avoir dans le cadre scolaire en termes d’éducation, de santé et de citoyenneté, il convient d’y apporter une attention particulière dans le but d’en entretenir et d’en développer la pratique.

- A cet effet, **la Région souhaite signer une convention cadre avec le Rectorat, les fédérations du sport scolaire et universitaire, le mouvement sportif et parasportif** de manière à formaliser et réactualiser un cadre commun de collaboration permettant à chacun d’agir dans un objectif commun et partagé.
- Et pour accompagner la mise en œuvre directe des projets portés par les fédérations scolaires et universitaires que sont l’USEP, l’UNSS et la FFSU, **la Région souhaite au cours de cette année, renouveler les conventions d’objectifs pluriannuels signées avec les 3 fédérations scolaires et universitaires** et ainsi pouvoir les accompagner financièrement dans la mise en œuvre de leurs projets de développement et de formation.

L’occasion nous est donnée grâce au JOP de PARIS en 2024 et à ces objectifs en matière d’éducation de promouvoir et sensibiliser auprès des Lycées le label porté par le comité d’organisation des JOP : « Génération 2024 ». Ce dernier a pour but de développer la pratique sportive au sein des établissements scolaires et de favoriser le rapprochement entre pratique scolaire et pratique fédérale.

Afin de soutenir les projets des lycées dans le cadre de labellisation « Génération 2024 », **la Région intègre au sein de son dispositif d’actions éducatives (100% éducation) les projets sportifs s’intégrant à « Génération 2024 »**. Ceux-ci peuvent notamment permettre de créer du lien entre les établissements et les clubs professionnels par exemple.

Action 15 – Faire du sport une thématique d’engagement et de volontariat

Jusqu’alors abordé de manière très transversale au sein de la collectivité, ces thématiques ont une vraie résonance dans le domaine sportif, qui par nature est un lieu d’engagement.

La Région souhaite valoriser la thématique de l’engagement et du volontariat dans son conventionnement pluriannuel avec le mouvement sportif.

Ce niveau de collaboration devant permettre d’innover, d’expérimenter et d’impulser différentes actions notamment dans le domaine de l’égalité et l’engagement bénévole.

De plus, le dispositif des services civiques proposés aux jeunes, couplé à l’opportunité de l’organisation des JOP de PARIS en 2024, ainsi que celle de la coupe du monde de Rugby 2023, sont des éléments qui doivent être évoqués dans le cadre d’une réflexion collective (Conférence Régionale du Sport) et qui peuvent faire de cet engagement citoyen des jeunes, un lieu d’acquisition de compétences favorable à un engagement bénévole futur.

L’information et la communication auprès des jeunes des opportunités qui demain pourraient voir le jour, seront nécessairement à rapprocher et à mettre en cohérence avec la politique jeunesse et l’ensemble de ces actions déjà portées par la collectivité.

Action 16 – Réduire l’empreinte environnementale du sport

Prendre en compte la dimension environnementale (impacts carbone, biodiversité, eau...) de la pratique sportive n’est aujourd’hui plus une option mais une nécessité, si l’on souhaite s’inscrire dans le développement durable de l’activité physique et sportive.

Sur le sujet, le mouvement sportif dans son ensemble est loin d’être resté inactif. En effet la dimension éco-responsable des pratiques sportives et de l’organisation de ses manifestations à depuis plusieurs années, fait l’objet du côté des fédérations d’engagements et de chartes permettant de guider l’action des différents acteurs.

La dimension environnementale est aussi une préoccupation qui dans la mise en œuvre du projet sportif de territoire de la Conférence Régionale du Sport est intégrée de manière transversale à toutes les thématiques.

Au cours de la période qui va nous conduire aux jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 et qui verra la quantité de grands événements organisés sur le territoire régional augmenter, ***la Région souhaite que l’ensemble des organisateurs puisse aller plus loin dans la prise en compte de la dimension environnementale de leur événement***, par exemple par l’ouverture aux événements sportifs de la coalition « Transition des événements » initiée par les acteurs culturels dans le cadre de la Cop régionale.

L’étude de l’impact carbone et la valorisation des actions qui contribueront à le limiter est un axe qu’il est important de développer, y compris dans les relations avec les ligues et les acteurs du sport.

Axe 4 - Consolider l’aménagement sportif du territoire

Véritable politique de fond en matière d’aménagement du territoire, l’intervention régionale portant sur le soutien aux équipements sportifs est maintenant pleinement intégrée depuis 2015 aux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale et ce sont près de 427 projets d’équipements pour un total de 66 M€ aides qui ont été soutenus par la Région sur l’ensemble du territoire.

On y retrouve principalement les types équipements suivants :

Principaux types d'équipements	Nbe de projets	Montants des aides allouées
Les équipements de loisirs (city-stade, skate-park, aires multisports)	194	6 014 462 €
Gymnases et salles multisports	82	20 473 885 €
Stades (foot, athlé, base ball,,,) et vestiaires	63	6 284 458 €
Equipements nautiques	39	23 196 871 €
Tennis	23	1 015 600 €

Et la répartition géographique suivante :

Départements	Nbe de projets	Montants des aides attribuées
Cher	62	5 018 532 €
Eure et Loir	58	13 033 312 €
Indre	45	12 127 300 €
Indre et Loire	98	12 957 600 €
Loire et Cher	37	9 537 483 €
Loiret	127	13 271 911 €
TOTAL	427	65 946 138 €

Ces projets sportifs représentent près de 40% du soutien régional en matière d'aménagement du territoire. Cette volumétrie positionne la Région comme le 1^{er} partenaire des collectivités en ce domaine.

Les actions qui définissent la feuille de route en matière d'aménagement du territoire sportif

Action 17 – Poursuivre l'intervention régionale sur les équipements de proximité

Organisée autour des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), il s'agit aujourd'hui, de pouvoir y associer les priorités identifiées dans le projet sportif de territoire élaboré par la Conférence Régionale du Sport à l'évolution souhaitée par la collectivité sur les prochaines générations de CRST.

Ainsi, *la Région souhaite poursuivre son accompagnement au bénéfice, de la construction d'équipements de proximité en accès libre*, de la rénovation énergétique des équipements existants ou de leur mise en accessibilité en faveur de personnes porteuses de handicap.

Cet aspect très précis des possibilités d'accès à toutes les personnes, quel que soit le handicap, à tous les lieux dans une infrastructure sportive et qui doit être pensé aussi bien pour la pratique parasportive que pour l'accès « visiteur », nécessite encore d'être fiabilisé et développé dans l'observation qu'on peut en avoir. A cette fin, se doter dans le cadre des travaux du projet sportif de territoire d'un outil cartographique à jour des possibilités réelles d'une pratique parasportive, est un travail qui devra être pris en compte dans l'action menée par la Conférence Régionale du Sport.

De plus, la Région lorsqu'elle est sollicitée dans le cadre des CRST, souhaite porter une attention particulière aux projets de réhabilitation ou de construction d'équipements sportifs, favorisant les possibilités d'une pratique féminine et masculine à égalité.

Action 18 – Innover sur les équipements aquatiques

Engagée depuis plusieurs années dans un soutien spécifique à la construction et à la rénovation des piscines, la Région a en 11 ans (2010-2021) soutenu 63 projets pour un montant total de 35 M€. La répartition territoriale de l'intervention régionale est la suivante :

Dep.	Projets de construction		Projets de réhabilitation		Etudes de faisabilité	
	Nbe de projets	Montants des aides	Nbe de projets	Montant des aides	Nbe de projets	Montant des aides
18	0	- €	5	3 562 000 €	1	90 400 €
28	5	3 484 000 €	2	970 600 €	0	- €
36	2	5 540 700 €	4	1 061 300 €	1	7 600 €
37	5	5 684 900 €	5	584 000 €	1	20 000 €
41	6	7 842 600 €	6	1 840 010 €	1	100 300 €
45	3	153 700 €	15	4 207 111 €	1	9 100 €
TOTAL	21	22 705 900 €	38	12 225 021 €	5	227 400 €

Malgré l'importance de ces interventions sur l'ensemble du territoire, l'objectif de pouvoir mettre chaque habitant de la Région à moins de 20 minutes d'un équipement aquatique, n'est pas atteint. Dans le but de franchir une étape supplémentaire vers cet objectif et afin d'amplifier son action, **la Région souhaite étudier l'opportunité de prendre en compte des innovations tels que les bassins mobiles**, qui aujourd'hui peuvent représenter une solution supplémentaire dans l'accès à l'apprentissage de la natation et à l'aisance aquatique en particulier en zone rurale.

Action 19 – Valoriser l'usage du patrimoine sportif des lycées

Principalement destinés à l'usage de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, il n'en demeure pas moins, qu'un certain nombre d'équipements sportifs des lycées sont aussi utilisés pour la pratique sportive du territoire dans les temps péri ou extra-scolaire.

Avoir une appréciation de ces usages, de leurs existences ou de leur absence et d'en déterminer les raisons doit permettre à la **Région de contribuer à l'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs des lycées au profit de la pratique sportive du plus grand nombre.**

Action 20 – Agir collectivement pour les grands équipements sportifs

Les grands équipements sportifs contribuent au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Le centre national de tir sportif de Châteauroux, le parc équestre national à la Lamotte Beuvron, la piscine de Chartres, le CREPS Centre-Val de Loire à Bourges où encore demain l'aréna sportive COM'ET à Orléans, font partis de ces équipements qui structurent la pratique sportive.

A dessein, la Région souhaite que les futures réflexions et analyses qui demain pourraient être portées sur ce type d'équipements soient menées dans le cadre collectif et concerté de la conférence régionale du sport et de son projet sportif de territoire.

Pour le cas précis du CREPS-CVL, la Région, propriétaire des locaux, souhaite continuer à investir sur cet équipement afin d'en entretenir et d'en développer la qualité et les services, en matière de formation et de pratique du sport de haut niveau.

De manière générale, les grands équipements doivent faire l'objet d'un travail concerté dans le cadre de la conférence régionale du sport, ainsi permettre dans le futur, d'en avoir une analyse du fait de leur aspect structurant.

La mise en œuvre de cette feuille de route donnera lieu dès le mois de Juin 2022 à la présentation en commission permanente régionale d'une évolution du cadre d'intervention « SPORT » régional. Ceci dans le but d'accompagner et de prendre en compte ces orientations de politique sportive.

I- Proposition du Président

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU